



Yacht Club Grenoble Charavines

Base nautique Paladru Charavines
Association 1901 déclarée n°W38001140 sous-préfecture de La Tour du Pin
Agrément Jeunesse et Sport n° 38S101 – APS 03896ET0096
Affiliation fédérations françaises Voile n°38001 et Canoë/Kayak n°3821
SIRET 440 054 286 00016 – NAF 9312z

Siège social et adresse postale

Office de Tourisme
38850 – Charavines
Tel. 04 76 06 60 31
email : webmaster@ycgc.org
Internet : <http://www.ycgc.org/>

Charavines le 8 avril 2011

Avis de course type 2009-2012

Nom de l'épreuve : **International D5**
Grand prix des Alpes 5o5

Dates complètes : **7-8 mai 2011**

Lieu : Lac de Paladru

Autorité organisatrice : YC Grenoble Charavines

1. Règles

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et inscription

3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux des classes

- Groupe 1 - D5 : 470 – 485 – Buzz – Laser EPS – Fireball – Jet – Ponant - RS300 – Windy etc,
- Groupe 2 - D6 : 29er - Laser 4000 - 49e - Laser 5000 etc.
- Groupe 3 – 5o5

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée,
- l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité ,

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

Avant le 1^{er} mai 2011 : 35€ (45€ après cette date).



Yacht Club Grenoble Charavines

5. Programme

Samedi 7 mai 2011

09h00 –14h00 : accueil, inscriptions, jauge.

14h00 : 1er signal d'attention pour 4 courses à suivre maximum.

20h00 : repas des équipages

Dimanche 8 mai 2011

10h00 : signal d'attention pour 5 courses à suivre maximum.

Pas de signal d'avertissement après 15 h 30.

17h00 : proclamation des résultats et remise des prix.

6. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 7 mai à 9h00.

7. Les parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants : banane ou triangle ou trapèze ou raid.

8. Classement

- Groupe de classement D5 en temps réel.
- Groupe de classement D6 en temps compensé.
- Groupe de classement 5o5 en temps réel.
- Les classements seront établis selon le système de points à minima.
- Le nombre de courses pour que l'épreuve soit validée est de 3.
- Le classement général sera effectué sur la totalité des courses à l'exclusion de la moins favorable si 4 à 8 courses ont été validées.

9. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1.5 million d'Euros.

12. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Grégory Chatagnon

Yacht Club Grenoble Charavines c/o Office de tourisme 38850 – Charavines

Tél. 06 59 92 54 57 ou 06 11 40 03 41 - mail : webmaster@ycgc.org - Internet : <http://www.ycgc.org/>

Si vous voulez vous inscrire, allez sur <http://www.ycgc.org> -> rubrique *Critérium*.

@@@